

REUNION DE CONSEIL DU 9 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 9 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FLAMENT, Maire Adjoint, Monsieur le Maire étant excusé.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Jean François DEPRET, Maire, absent excusé, ayant donné pouvoir à Monsieur Henri FLAMENT, Madame Anne VISTICOT et Monsieur Hervé BROGNIART, absents excusés, et Pascal HUMEZ absent.

Marc CARIDROIT est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

1) REFECTION TOITURE SALLE DEBAILLIEUL

2) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire adjoint expose à l'Assemblée qu'il est prévu des travaux de toiture sur la salle Debailleul. En effet, en débarrassant les combles de la salle avant les travaux précédemment prévus d'isolation thermique et phonique, Philippe CANLER, adjoint aux travaux, s'est rendu compte que la toiture était très abimée, avec de nombreux trous. Il est donc judicieux de commencer par la réfection de la toiture. Trois devis ont été obtenus :

- société M2 Bâtiment : 12 035 Euros H.T
- société MERLET : 10 218 Euros H.T.
- société Toiture Bardage Environnement : 9 416 Euros H.T.

Le devis retenu pour ces travaux est celui de l'entreprise TOITURE BARDAGE ENVIRONNEMENT à RONCHIN, moins disante, pour un montant de neuf mille quatre cent seize Euros vingt-deux centimes (9 416.22 €). En outre, cette entreprise a déjà travaillé pour nous et réagit rapidement à une demande s'il y a un problème sur l'une de nos toitures.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation de ces travaux
- charge Monsieur le Maire et Monsieur FLAMENT, Maire-Adjoint, de toute démarche relative à ce dossier et les autorisent à signer toutes les pièces s'y reportant,
- décide de solliciter une subvention auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.
- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

3) POINT SUR LES ECOLES

Nicolas VASSEUR a assisté à deux réunions à VIMY concernant les écoles.

Les deux sujets abordés :

- Fermeture éventuelle d'une classe à VIMY
- Retour de la semaine à 4 jours.

Une classe va effectivement fermer à l'école maternelle.

Le retour de la semaine à 4 jours, prévu à partir de septembre, est organisé ainsi :

Plus d'école le mercredi matin ;

Début de l'école le matin : 8 h 45 ; bus à Farbus : 8 h 20

Fin de l'école : 16 h 30 ; enfants de retour à Farbus vers 16 h 55.

Nicolas VASSEUR a souligné que Farbus faisait beaucoup d'efforts (emploi à la charge de Farbus d'une surveillante dans l'autobus par exemple), cela permettant d'assurer un effectif plus

important et donc le maintien des classes à VIMY ; il a demandé une nouvelle fois qu'une contrepartie soit accordée aux enfants de FARBUS, en sollicitant des tarifs pratiqués pour nos jeunes identiques à ceux des enfants de VIMY en ce qui concerne les activités pour les adolescents ou les centres de loisirs.

Il serait judicieux de prévoir et d'anticiper pour l'avenir au cas où VIMY ne souhaiterait plus accueillir nos enfants dans les mêmes conditions notamment en ce qui concerne l'autobus.

4) QUESTIONS DIVERSES

➤ CANON CHEZ MONSIEUR MERVAUX

Il existe, dans la propriété appartenant à Monsieur et Madame MERVAUX, rue du 8 Mai, un obusier, vestige de la première guerre mondiale. Pour sauvegarder ce patrimoine et permettre d'en faire profiter tout le monde, Monsieur le Maire a émis le souhait de le récupérer dans le patrimoine communal.

Deux solutions sont possibles :

- Le rachat d'une petite parcelle sur laquelle se situe l'engin par la Commune,
- Le déplacement du canon sur un autre terrain communal.

La question est posée ; elle sera à l'étude lors d'une prochaine réunion ; en attendant, Henri FLAMENT se renseigne sur le coût d'une division cadastrale et d'un acte chez notaire.

➤ PLACE DEVANT L'ÉGLISE

Il avait été évoqué la possibilité de baptiser une rue de la commune au nom de Monsieur André MERVAUX. Lors d'une réunion de travail d'adjoints, Christian LABY a pensé à la place devant l'église. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet. Reste à voir l'intitulé exact qui sera donné à la place.

➤ DEMANDE SUBVENTION CLASSE DE NEIGE POUR ENFANT A L'ÉCOLE DE GIVENCHY.

A noter que pour ce sujet, Monsieur Henri FLAMENT, concerné par le dossier est sorti de la salle de réunion.

Lecture est faite à l'assemblée d'un courrier de Monsieur et Madame FORTIS domiciliés à Farbus, rue du Onze Novembre qui sollicitent une subvention à hauteur de la somme versée par la Commune de Givenchy en Gohelle où leurs enfants vont à l'école.

Leur fille participe en effet à une classe de neige du 24 au 31 mars dont le coût par enfant est estimé à 663 euros. La Mairie de Givenchy participe à hauteur de 231 euros pour les jeunes de Givenchy.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette question :

- considérant que ces personnes paient leurs impôts à Farbus, que la scolarité de leurs enfants ne coûte rien à la Commune, qu'une participation de 361.10 € Euros par enfant est payée à l'Ecole Jean Macé pour la classe de neige organisée par cet établissement,

- Accepte à l'unanimité le versement d'une participation de 231 euros à Monsieur et Madame FORTIS.

➤ CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du trésor. Monsieur RICQ a été nommé en cette qualité à la trésorerie de VIMY à compter du 1^{er} septembre en remplacement de Monsieur GROCKOWIAK. L'assemblée avait décidé de reporter cette délibération lors d'une

précédente séance, attendant que Monsieur RICQ ait pris contact avec Monsieur DEPRET. C'est maintenant chose faite. La question est donc à nouveau à l'étude ;

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Philippe RICQ, Receveur municipal.

➤ Arbres devant l'église

Henri FLAMENT explique que les 12 arbres devant l'église ne sont plus très beaux. Il serait peut-être judicieux de prévoir leur enlèvement et leur remplacement avant l'anniversaire du jumelage avec Maihingen en août.

Considérant que le délai paraît court et la décision précipitée (l'enlèvement et la plantation devrait avoir lieu avant le 15 avril) pour le faire cette année avec la demande de comparaison de trois devis, qu'il y a d'autres aménagements à prévoir, notamment les abords du béguinage qui ont été évoqués depuis plusieurs mois, que la commission environnement-fleurissement doit se réunir pour évoquer tous ces points, le Conseil Municipal décide que ce projet est à étudier d'avantage et donc à reporter.

Les membres de la commission environnement-fleurissement étant en majorité présents ce soir décident de se réunir mardi 13 février à 19 heures afin d'étudier les agencements à prévoir pour le printemps.

➤ Printemps des arts

Les Gohellans ayant presque bouclé le programme pour le week-end du printemps des arts ont émis le souhait de prévoir une inauguration avec la Municipalité. L'ensemble du Conseil est favorable à cette demande. Monique CAVILLON se chargera de l'organisation du « verre de l'amitié » pour ce week-end du 17 mars.

➤ Divers

Henri FLAMENT montre à ses collègues deux cartes de vœux destinées au Conseil : l'une de monsieur et madame De Jaeghere et l'autre de madame Sylviane Aristide.

Monsieur BART a envoyé un message pour remercier le Conseil pour le colis de fin d'année.

Henri FLAMENT donne ensuite la parole aux adjoints, après avoir fait lui-même un point sur l'urbanisme ces dernières semaines.

Philippe CANLER explique que, les travaux d'isolation dans la salle Debaillieul ayant été reportés, l'employé municipal a commencé les travaux de peinture dans la Mairie.

Christian LABY a installé les nouveaux radiateurs dans la salle Debaillieul et a remarqué la présence d'un boîtier dont il ne s'explique pas le rôle. L'utilité d'un tel dispositif va être étudiée. Il a également assisté à l'assemblée générale des Gardes de Lorette et explique à ses collègues le fonctionnement de cette association qui va transmettre son bilan financier pour l'obtention de la subvention accordée par la Mairie.

Monique CAVILLON explique que le réfrigérateur de la salle Debaillieul est très usé et a donc cherché un équipement convenant à l'emplacement. Le montant d'un tel achat est de 480 €uros TTC. Dépense acceptée à l'unanimité, ce montant sera prévu dans le budget en section investissement.

La salle polyvalente ayant été louée à la place de la salle Debaillieul qui devait être en travaux, elle rappelle que quand une salle est louée à la place d'une autre, c'est aux mêmes conditions c'est-à-dire par exemple que la salle Debaillieul ne pouvant accueillir plus de 40 personnes, la salle polyvalente sera mise à disposition pour moins de 40 personnes.

La séance est levée à 21 heures 30

JEAN FRANÇOIS DEPRET ABSENT

HENRI FLAMENT

PHILIPPE CANLER

SYLVAIN MOREL

CHRISTIAN LABY

MONIQUE CAVILLON

GERARD LEROY

PASCAL HUMEZ ABSENT

PASCALE MATHISSART

JOSE DRANCOURT

MICHEL MASCIANTONIO

ANNE VISTICOT ABSENTE

MARC CARIDROIT

HERVE BROGNIART ABSENT

NICOLAS VASSEUR